

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 5 novembre 2019

Présents : Mr FEVRIER, Maire. Mme FIALON, adjointe au Maire. Mme MALGOUZOU, Directrice de l'école. Mme CELLOU, Mme FEYT, Mr LEPLAT, Mme MONTIL, Mr MOURADOFF, Mme NOYGUES, Mme PARAMELLE, Mme PIGOT, Mme SOLIER, Mme TOIRE, professeurs des écoles. Mme YBORRA, Déléguée Départementale de l'Education Nationale. Mme ANSELME, directrice ALSH et TAP association Familles Rurales. Mr BASSET Philippe, Mme BONNISSEAU Cécilia, Mme CALMEJANE Anne-Laure, Mme CALMEJANE Aurélie, Mme CZUBATY Sabine, Mme FALIES Laetitia, Mme GAUZINS Cécile, Mme LUPIANEZ Claire, Mme MASSON Virginie, Mme TREMET Valérie, représentants des parents d'élèves.

Excusés : Mme VIVENOT, Inspectrice de l'Education Nationale, Mr DELMAS, Délégué Départemental de l'Education Nationale suppléant. Mr JOHANY, professeur des écoles. Mme CAUMEL Jessica, représentante des parents d'élèves.

Madame MALGOUZOU invite les participants à se présenter lors d'un tour de table. Deux secrétaires de séance sont désignées : Mme BONNISSEAU et Mme MONTIL.

I. Installation du Conseil d'Ecole – Attributions

Il est tout d'abord voté à l'unanimité que, dans le cadre du RET, Réseau d'Ecoles du Territoire, avec l'école d'Omps, les conseils d'école se feront séparément : les problématiques de fonctionnement n'étant pas les mêmes pour ces deux écoles. Cependant les enseignants restent en étroite collaboration dans le cadre de projets et sorties communs (exemple : école et cinéma...).

Pour les personnes nouvellement élues, Mme MALGOUZOU rappelle les attributions du Conseil d'Ecole ainsi que sa composition.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école ;
- le Maire ou son représentant et un conseiller municipal ;
- les maîtres de l'école ;
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école ;
- les représentants des parents d'élèves,
- le délégué départemental de l'Education Nationale.

L'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Il est rappelé que le Conseil d'Ecole peut être amené à donner son avis sur l'ensemble des questions qui concernent la vie de l'école, notamment :

- vote le règlement intérieur de l'école.
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ; les activités périscolaires ; la restauration scolaire ; l'hygiène scolaire ; la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ; le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

- statue, sur proposition des équipes pédagogiques, pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- adopte le projet d'école ;
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
- est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Ont été élus comme représentants des parents d'élèves : Mr BASSET Philippe, Mme BONNISSEAU Cécilia, Mme CALMEJANE Anne-Laure, Mme CALMEJANE Aurélie, Mme CAUMEL Jessica, Mme CZUBATY Sabine, Mme FALIES Laetitia, Mme GAUZINS Cécile, Mme LUPIANEZ Claire, Mme MASSON Virginie, Mme TREMET Valérie

II. Bilan de rentrée

Comme l'année dernière, le ministre de l'Education Nationale a proposé une rentrée scolaire en musique. Afin de répondre à cette demande institutionnelle, le groupe scolaire de Saint-Mamet-la-Salvetat a ouvert ses portes au son des « Cabrettes et Accordéons des Burons de Pailherols » afin d'accueillir musicalement les familles. L'équipe pédagogique tient à les remercier encore une fois pour ce bel accueil.

A ce jour, l'effectif total de l'école est de 154 élèves. Il se répartit comme suit :

Effectif par classe au 17/10 :

T.P.S. / P.S.	Mme MONTIL	19 élèves (20 élèves en janvier)
M.S.	Mme MALGOUZOU / Mr JOHANY	19 élèves
G.S.	Mme PARAMELLE / Mr LEPLAT	12 élèves
C.P.	Mme NOYGUES	19 élèves
C.E.1	Mme CELLOU / Mr LEPLAT	23 élèves
C.E.2	Mme PIGOT	18 élèves
C.M.1	Mme FEYT	19 élèves
C.M.2	Mr MOURADOFF	25 élèves
Maîtresse E	Mme TOIRE	

Soit un total de 155 élèves d'ici la fin de l'année scolaire.

L'école est rattachée au RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés) d'Arpajon sur Cère : Mme TOIRE Geneviève - maîtresse E spécialisée dans l'aide pédagogique, Mme GALVAING Marie-Pierre - psychologue scolaire, et Mme BLANCHET Lydie - maîtresse spécialisée chargée de l'aide relationnelle, qui interviennent à l'école sur la demande des enseignants et/ou des parents.

Le RASED intervient sur l'école.

-La psychologue scolaire peut réaliser en concertation avec les parents des bilans et des suivis analysant les besoins rencontrés par certains élèves. Elle peut proposer aux enseignants, aux parents et aux élèves des entretiens qui permettent d'organiser au mieux des aides spécialisées.

Ces dernières sont assurées :

- par la maîtresse E qui dispense une aide à dominante pédagogique aux élèves qui présentent des difficultés persistantes d'apprentissage scolaire. Il peut intervenir dans la classe des élèves concernés ou en regroupement d'adaptation (les élèves travaillent en dehors de leur classe d'origine).

- par la maîtresse chargée de l'aide relationnelle qui apporte une aide rééducative auprès des élèves qui rencontrent soit des difficultés à s'engager dans les activités scolaires, soit à devenir élève. Elle passe une demi-journée à l'école, le mardi après-midi.

Une plaquette de présentation du RASED est consultable sur le panneau d'affichage à l'intérieur de l'école, ou disponible sur demande.

Mr GIRARD Franck et Mme ESCASSUT Yolande interviennent sur l'école sur un poste d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap. Ils accompagnent trois enfants et peuvent aussi intervenir dans les classes pour accompagner un groupe d'élèves.

Mmes VAURS Lorie et TRENZA Manon interviennent dans les classes en tant qu'emplois civiques.

III. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur du Groupe Scolaire a été élaboré par l'équipe enseignante. Il est lu et soumis au vote du Conseil d'Ecole. Le règlement a été validé à l'unanimité. Il sera agrafé dans les cahiers de liaison et donné pour signature dans chaque famille.

IV. Dispositif des Activités Pédagogiques Complémentaires

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont commencé pour toutes les classes à partir du C.P. Elles ne commenceront :

- avec les élèves de M.S. qu'à partir du 18 novembre
- avec les élèves de G.S. qu'à partir de janvier 2020.

Les APC sont dispensées le lundi ou le mardi après la classe.

La directrice rappelle que les activités pédagogiques complémentaires (APC) viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire et se dérouleront en groupes restreints.

Les enseignants ont 36 heures allouées pour ces APC. Par exemple, il peut s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves, d'une activité prévue par le projet d'école, ou des sorties avec dépassement d'horaires (ex : théâtre...).

Pour les parents, qui rencontreraient des problèmes d'organisation les amenant à refuser ces activités, Mme MALGOUZOU leur suggère de prendre contact avec l'enseignant de leur(s) enfant(s) afin de trouver une solution.

V. Présentation et descriptif synthétique du projet d'école 2019-2022

Pour rappel, le dernier projet d'école a été élaboré pour la période 2015-2018. les axes principaux étaient la maîtrise de la langue, l'utilisation d'outils numériques en lien avec la découverte du patrimoine de l'environnement proche.

Le nouveau projet d'école, rédigé au cours de l'année scolaire 2018/2019, est applicable depuis la rentrée 2019. Il a été validé en juillet 2019 par l'Inspectrice d'Académie Directrice des Services départementaux de l'Education Nationale.

Conformément à l'article L 401-1 du code de l'éducation, chaque école élabore un projet d'actions en réponse aux besoins spécifiques identifiés par l'équipe pédagogique.

Ce projet vise à coordonner les actions des différents enseignants pour renforcer les apprentissages des élèves dans les domaines considérés.

Les axes principaux du projet et les actions envisagées sont les suivants :

Objectif n°1 : Renforcer la maîtrise de la langue française orale et écrite dans tous les	<ul style="list-style-type: none">- Projet « Des Incorruptibles » en partenariat avec la médiathèque de Saint Mamet- « Ecole et cinéma » (3 films d'auteurs)
--	---

champs disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> - Sorties régulières à la médiathèque (toutes les classes) - « Projet écriture » (du geste graphique à l'écriture normée) : progression commune de la PS au CE2 - « Projet production d'écrits » : progression de la MS au CM2 sur les différents types de textes - Emprunts de lectures suivies à Canopé (bibliothèque pédagogique) - « Projet langage » : dispositif MACLO (Module d'Approfondissement des Compétences en Langue Orale) pour les GS et CP. Les ateliers sont élaborés selon les groupes de besoin.
Objectif n°2 : Optimiser la fluidité des parcours, en prenant en compte l'hétérogénéité des élèves et en favorisant les liaisons inter-cycles	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptations pédagogiques au sein de la classe et interventions du RASED - Progressions communes (voir dans objectif n°1) - Utilisation d'un cahier de parcours culturel sur toute l'école renouvelée - Projet « Ecoles en chœur » du CP au CM2 - Projet Alliance : projet départemental en coopération avec les conseillers pédagogiques - Projet « des Incorruptibles » dans le cadre de la liaison CM2/6ème - « Projet coopération » : mise en place de jeux coopératifs dans le cadre de la liaison GS/CP
Objectif n°3 : Favoriser l'usage du numérique dans les situations d'enseignement et développer l'utilisation des Espaces Numériques de Travail (ENT)	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de Beneylu en CE1 et CE2 - Utilisation du TBI et des valises - Progression commune en informatique du CE1 au CM2
Objectif n°4 (lié à une spécificité de l'école) : Améliorer la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - « Projet Ecoles en chœur » - « Projet APER/APS » (sur une semaine) pour valider le « savoir rouler à vélo » / le permis piéton (2021-2022) - « Projet coopération » : jeux coopératifs en éducation physique, jeux de société... - « Projet citoyen » : élaboration d'affiches reprenant les conduites à tenir pour la vie en collectivité (la politesse, la solidarité...) - « Projet jardin » : jardins partagés à proximité de l'école - Participation à l'aménagement de la zone humide - Projet « 1, 2, 3, Plant'Haie »

VI. Validation du projet d'école

Le projet est mis au vote et adopté à l'unanimité.

VII. Projets

Projets communs :

Il a été choisi encore cette année de répartir au maximum les sorties par cycles, afin de réduire les coûts de transports.

→ Sorties régulières à la médiathèque de Saint Mamet pour toutes les classes. Participation au « Prix des Incorruptibles » en partenariat avec la médiathèque (MS au CM2). Nous remercions la municipalité pour l'achat des livres.

→ Dans le cadre de la semaine du goût, Christophe Lescure nous a proposé des activités culinaires pour toutes les classes :

- confection et dégustation d'un smoothie bananes/kiwis (TPS/PS, MS, GS).
- confection et dégustation de compote pommes/poires (CP)
- confection et dégustation de farinettes (CM1).
- façonnage de pain et histoire du pain (CM2).

Pour les classes CE1 et CE2, le projet a été annulé en raison de l'absence du cuisinier.

→ Pour vendre à la bourse aux jouets organisée par l'APE des confitures seront confectionnées en collaboration avec le cuisinier (TPS/PS au CP). Des friandises seront également vendues (CE1 au CM2).

→ Sorties USEP pour les CE2 CM1 CM2 (orientation, athlétisme)

→ Interventions du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) :

- « Le ruisseau » pour les G.S.

- « Projet 1, 2, 3 Plant'Haie » pour les CP et CM1

→ « Ecole et cinéma » : 3 films d'auteur au cinéma d'Aurillac pour les CM1 et CM2.

→ « Ecoles en chœur » pour les classes du CP au CM2 : apprentissage de chants pendant l'année scolaire et participation au Festival d'Expression Infantile au mois de mai-juin à Aurillac.

→ « Jeunesses Musicales de France » (JMF), spectacles musicaux pour les GS au CE2.

→ Renouvellement partiel du conseil municipal des jeunes pour la classe de CE2.

→ Pour Noël : sapin offert par l'APE dans les locaux du groupe scolaire, cadeaux destinés à chaque classe au pied du sapin (vendredi 20 décembre 2019 au matin), distribution de friandises aux enfants.

→ « Projet Alliance » (toutes les classes), en partenariat avec les conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription. Il s'agit d'un projet novateur qui fédère à la fois des enseignants, des chercheurs, des acteurs de santé publique et des élus. Ils travaillent ensemble pour rendre les enfants acteurs de leur santé.

→ Mr HUGUET intervient cette année en Occitan de la T.P.S/P.S. au C.M.2, le mardi du 18 février jusqu'au 14 avril 2020. Les classes de TPS/PS et MS se partageront les séances.

→ Regroupements cantonaux sportifs :

• cross le vendredi 11 octobre (de la GS au CM2).

• gym cirque (de la TPS/PS à la GS)

• jeux coopératifs/orientation et lutte (CP au CE2) :

• thèque/initiation au rugby (CM1 et CM2)

→ La Communauté de communes Châtaigneraie Cantalienne propose deux spectacles (un pour les maternelles et un pour les élémentaires).

→ Sorties piscine (à Saint Mamet) en fin d'année scolaire si le temps le permet.

→ Fête de l'école le vendredi 26 juin.

Présentation par les enseignants des différents projets et sorties :

En lien avec les programmes nationaux, toutes les sorties scolaires sont organisées dans le cadre du projet d'école et/ou des projets de classe.

T.P.S. / P.S. et M.S.

→ Sortie au Musée d'Art et d'Archéologie le mardi 24 septembre : découvertes de différents types de tableaux (le portrait, le paysage, la nature morte) en lien avec les sens (vue, ouïe, odorat).

→ Sortie à la ferme Gauzins (MS et GS), dans le cadre de la semaine du goût, participation à la fabrication du beurre et de la tome. Nous remercions encore Mme Gauzins pour cette visite.

→ Musique : demande d'intervention de Denis Wagenmann (DUMISTE).

→ Projet « poney » (au Centre Equestre d'Aurillac), activité en intérieur :

- MS : 3 mardis en février

- TPS/PS : 3 jours en juin

→ Sortie « le jardin conté » (La Ségallassière) pour les classes de maternelle.

G.S.

→ Sortie à la Plantelière avec les CE1 pour travailler sur les insectes au printemps le 2 juin.

→ Sortie de fin d'année au château de Pesteils à Polminhac avec les CE1.

G.S. et C.P.

→ Projet MACLO (du lundi 25/11 au vendredi 06/12 les après-midi) : le MACLO est un dispositif d'approfondissement des compétences en langue orale à partir de jeux en petits groupes (encadrés par des enseignants, des enseignants retraités, conseillers pédagogiques...).

→ « Projet vivre ensemble » : il s'agit d'instaurer un climat de classe bienveillant (activités autour des émotions, du bien-être et de la coopération) en utilisant des jeux coopératifs en éducation physique, des jeux de société et des activités en ateliers avec l'intervenant de l'OCCE.

→ Activité piscine : 7 séances dispensées au Centre Aquatique d'Aurillac du 7 janvier au 18 février 2020, le mardi après-midi.

L'équipe enseignante tient à remercier les accompagnateurs qui ont passé l'agrément ou l'ont renouvelé. Pour rappel, faute d'un personnel agréé, les séances de piscine sont annulées.

C.P.

→ Ouverture sur la culture et le patrimoine local :

- visite de l'exposition « Ytrac fête la cabrette » (25/09) : découvrir l'instrument et danser. Sortie renouvelée l'année prochaine
- visite du « Grenier de Capou » et de la « Maison de la cabrette » en Aveyron (18/10) : découverte des métiers et des objets anciens

→ « 1, 2, 3 plant'haie » (Projet académique en lien avec la Maison pour la Science de Clermont Ferrand) (CP/CM1) : Découverte de l'intérêt des haies et plantation d'une haie. Séquence :

- détermination à partir des feuilles (octobre et période 2) ;
- régimes alimentaires (période 3) ;
- détermination des bourgeons (période 4) ;
- étude des insectes (période 5).

Plants gratuits pris en charge par la fondation Yves Rocher. Mr Le Maire met à disposition le personnel communal pour aider à planter et entretenir la haie composée d'une cinquantaine de plants.

Sortie à Micropolis (Cité des insectes) (CP et CM1).

C.E.1

→ Elevage de papillons en classe : étude des insectes. Vivarium collectif.

→ Environnement numérique de Travail (ENT) : projet Beneylu (médiathèque avec jeux éducatifs, activités réalisées en classe, cahier de texte, journal du jour). La formation pour les élèves à cet outil se fera en APC.

→ Lecture/Expression écrite/Sport : décloisonnement avec la maitresse de PS les mardis, jeudis et vendredis.

→ Sortie à La Plantelière et sortie de fin d'année (voir GS)

→ Moment de lecture et de relaxation en début d'après-midi (pour calmer les enfants après la cantine avant de reprendre le travail de l'après-midi).

C.E.2

→ Environnement numérique de Travail (ENT) : projet Beneylu :

- outil de liaison pour les parents: messagerie, accès aux devoirs, calendrier, journal du jour...
- formation sur le temps des APC pour les élèves en périodes 3 et 4

→ Sortie (14/11) :

- au musée d'Art et D'Archéologie : exposition « caractère » autour de la photographie et du portrait
- au Museum des Volcans : classification

→ Quart d'heure relaxation et lecture en début d'après-midi

→ Education morale et civique : Mise en place d'ateliers débat en cours d'année sur la base d'atelier de pratique philosophique.

→ Participation au rallye orthographe : il s'agit d'un challenge en dictée sur le département du

Cantal

→ Sortie de fin d'année (à définir)

C.M.1

→ Activité piscine : 9 séances dispensées au Centre Aquatique d'Aurillac le mardi matin, du 8 janvier au 18 mars 2020 inclus (CM1 et CM2).

- Classe transplantée à St-Urcize durant 3 jours : promenades raquettes, ski de fond et chiens de traîneau (et/ou cani-rando), biathlon (CM1 et CM2)
- Projet 1,2,3 Plant'Haie (voir CP)
- Sortie de fin d'année avec les CP à Micropolis

C.M.2

- Classe transplantée à St-Urcize durant 3 jours (CM1 et CM2)
- Cérémonie du 11 novembre pour les élèves volontaires (lectures de lettres de poilus et de courtes productions d'écrits).
- Correspondance scolaire avec des élèves de La Réunion
- Utilisation de l'outil informatique :
- préparation d'exposés en période 1 (pendant l'APC)
- Bénélyu : cahier de texte, blog (production d'écrits), messagerie...
- Initiation aux gestes de premiers secours à partir de saynètes
- Sortie de fin d'année à définir

L'équipe enseignante remercie l'APE pour son investissement dans les sorties scolaires. Leur financement rendu possible par les bénéfices récoltés lors des manifestations que l'Association propose :

- concert avec entrée libre, proposé bénévolement par le groupe « Cabrettes et Accordéons des Burons de Pailherols » (prestation du vendredi 11 octobre en l'église de Saint-Mamet),
- bourse aux jouets le dimanche 1^{er} décembre 2019,
- quine (en commun avec le collège) le dimanche 19 janvier 2020,
- le vide dressing le dimanche 5 avril 2019,
- la fête de l'école le vendredi 26 juin 2020.

Cette année encore, la Municipalité offre un dictionnaire à tous les élèves de C.E.2.

L'équipe enseignante remercie Mr Le Maire pour son intervention auprès des élèves concernant sa fonction de Maire.

VIII. Travaux, budget et sécurité (questions/réponses avec Mr Le Maire)

Travaux :

- Un matériel devait être mis en place dans la cour des grands (panneau de basket...) ? Est-ce toujours d'actualité ?

Le matériel dans la cour des grands (panneau de basket...) est acheté et sera installé prochainement par le personnel communal.

- Concernant l'espace vert sous la cantine :
 - la clôture a été installée
 - l'escalier est en cours de finalisation.
- La pose des films occultants demandés pour certaines pièces (couloir élémentaire, classes CP, CE1, RASED et tisanerie) est en cours d'installation.
- L'équipe enseignante remercie la Municipalité pour la réalisation des meubles des classes et pour les diverses demandes de l'école prises en compte.

Budget :

Le fonctionnement de l'école doit changer : la subvention publique ne peut plus être entièrement versée sur le compte de l'OCCE, car cela conduit à une situation de « gestion de fait », interdite par la loi (la fonction d'ordonnateur, c'est-à-dire celui qui prescrit la dépense, et de comptable ne peut être exercée par la même personne qui se trouve être la directrice de l'école).

Par mandat administratif, la mairie s'acquittera des factures (dépenses liées au fonctionnement de l'école) émanant des commandes passées par l'école.

Sécurité :

- Exercice incendie du 16 septembre 2019 : L'exercice n'était pas annoncé. Certains enseignants n'ont pas entendu le message (voix) d'évacuation. Tout le monde a cependant entendu l'alarme qui a suivi. Certains enseignants n'ont pas fait la distinction avec l'alarme PPMS et se sont donc confinés dans un premier temps avant d'évacuer. Les alarmes PPMS puis incendie ont été à nouveau déclenchées pour entendre la différence entre les deux sons.

- Pour les médicaments des élèves bénéficiant d'un PAI (actuellement stockés dans la tisanerie pour les élèves de maternelle et dans la pharmacie de la garderie pour ceux de l'élémentaire), doit-on demander aux parents de fournir les traitements en double (le double serait stocké en classe) en cas d'évacuation ou de confinement ? Après réflexion, cette question sera traitée dans un prochain conseil des maîtres.

- Un exercice PPMS départemental sera mis en place entre les vacances de Toussaint et de Noël.

IX. Questions diverses

« En début d'année, nous remplissons des documents pour l'école et pour la mairie en notant quelles sont les personnes autorisées à venir chercher nos enfants à l'école et/ou à la garderie. Lorsqu'exceptionnellement, une de ces personnes vient chercher les enfants, doit-on en plus mettre un mot dans le cahier ? ou appeler l'école ? Il semblerait que certains parents ne préviennent pas, partant du principe qu'ils ont déjà indiqué cette autorisation, et que d'autres pensent qu'il faut mettre un mot ou appeler obligatoirement. » Il est demandé aux parents de préciser par le biais du cahier de liaison tout changement de personnes susceptibles de venir chercher l'enfant.

« Lecture d'une lettre d'un parent d'élève scandalisé par le non-respect du stationnement devant l'école. » La directrice rappelle que pour stationner un parking se trouve à environ 150 mètres de l'école et qu'à proximité il est possible de se garer dans des petites rues alentour. Ce stationnement non autorisé est dangereux : les bus ne peuvent pas se garer sur leur emplacement dédié, de cet entrelacs de véhicules un enfant peut toujours surgir inopinément. De plus, la vitesse réglementaire est rarement respectée.

Mr Le Maire précise qu'il en ressort de civisme et du respect des règles. La Mairie pourrait rappeler par écrit aux familles que les gendarmes verbalisent les contrevenants.

Mot du Maire :

Mr Le Maire se dit satisfait des nombreuses activités conduites par les enseignants de l'école et remercie l'APE pour son investissement constant. Il souhaiterait que d'autres parents rejoignent l'association.

Constatant que de plus en plus d'enfants déjeunent à la cantine, Mr Février propose une réorganisation des services et l'embauche d'une personne supplémentaire.

Les panneaux relatifs à la faune et à la flore de la mare pédagogique, élaborés par les élèves de cycle 2 seront bientôt édités et installés dans l'espace « zone humide ».

Mr Février suggère que les photos de groupe-classe soient prises sur la passerelle de la zone humide.

Ce dernier, en tant que vétérinaire, souhaiterait que l'école mène un projet portant sur l'environnement « faune, flore et biodiversité » mais aussi sur l'hygiène et la qualité des aliments, sachant que des financements sont possibles par l'intermédiaire d'une association constituée de vétérinaires libéraux.

Mme MALGOUZOU remercie tous les participants et clôture la séance à 20h00.

Mme MALGOUZOU



Mme MONTIL



Mme BONNISSEAU



